

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 12 MAI 2025 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 06 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2025-029**  
**Attribution d'une subvention à Haute-Savoie Habitat pour  
la production de logements sociaux**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Nolwen LENNOZ, Virginie MATHIEU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF à Madame Élodie DONDIN

Madame Mireille LOISEAU à Madame Jessica GOLAZ

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Madame Olivia REBOULET à Madame Laetitia PERROQUIN

**Secrétaire de séance :**

Madame Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Stéphane RIALLAND, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Un soutien à la production de logements sociaux a été instauré dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté à l'échelle intercommunale.

Haute-Savoie Habitat gère 14 logements sociaux identifiés au programme immobilier du centre-bourg « Cœur de Balme » accordé au permis de construire n° 7402618X0034.

En contrepartie d'une subvention au programme, le bailleur social s'engage à réserver des logements à intégrer au contingent communal. Il est aussi rappelé que la commune est prioritaire aux discussions avec ce bailleur sur nombre et typologies des logements.

En intégrant les orientations du PLH, le bailleur social pourrait être attributaire d'une subvention de 40 202,42 € pour la construction des 14 logements sociaux suscités.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2024-06 du 1<sup>er</sup> février 2024 de la communauté de communes Fier et Usse portant approbation du second Programme Local de l'Habitat ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la vie économique et à l'aménagement du territoire ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Approuve le versement d'une subvention de 40 202,42 € au bailleur social Haute-Savoie Habitat pour la construction de 14 logements sociaux.

**Article 2 :**

Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Élisabeth BOIVIN**

Délibération n° 2025-029



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025

ID : 074-217400266-20250512-DEL\_2025\_029-DE



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 14/05/2025  
De sa publication le 14/05/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.